

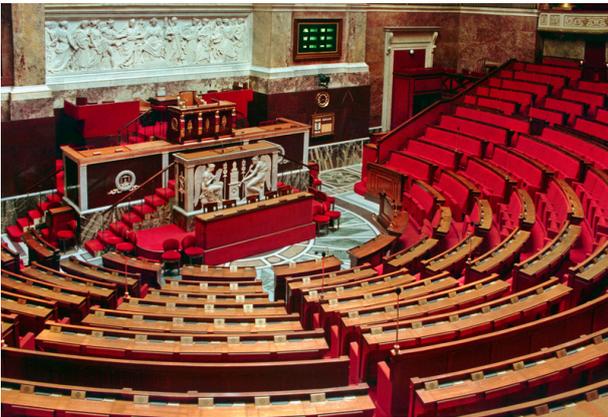
# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21640 - 80ÈME ANNÉE

## Le Nouveau Front populaire dans l'opposition : confirmation par la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre: Faire voter pour le projet réunionnais : travail le plus utile des députés de La Réunion



La nomination ce 5 septembre de Michel Barnier comme Premier ministre a suscité de nombreuses réactions à La Réunion. L'essentiel montrait une déconnexion entre les besoins des Réunionnais et le travail d'un député pour y répondre. Seul le PCR a rappelé l'utilité d'élus réunionnais dans l'Assemblée nationale française à l'heure actuelle : obtenir le plus large rassemblement possible pour que Paris accepte d'accompagner financièrement et institutionnellement un projet réunionnais de développement. Souhaitons que les députés de La Réunion ne s'enferment pas dans l'assimilation aux partis parisiens. Sinon, c'est la garantie que le mandat des 6 députés « Nouveau Front populaire » ne fera pas avancer la cause réunionnaise d'un centimètre en 5 ans. En effet, la nomination de Michel Barnier signifie que ces 6 députés font partie de l'opposition au prochain gouvernement. A eux de convaincre la représentation française comme surent le faire en leur temps Raymond Vergès et Léon de Lépervanche.

La nomination de Michel Barnier comme Premier ministre a clarifié la situation. Désormais, le Nouveau Front populaire est dans l'opposition. Cela vaut donc aussi pour les 6 députés réunionnais élus sous cette étiquette.

A moins qu'ils fassent partie d'un groupe parlementaire qui décide de quitter le Nouveau Front populaire pour rejoindre la majorité constituée par la mouvance présidentielle et les députés Les Républicains.

Les réactions à La Réunion n'ont pas manqué au choix d'Emmanuel Macron. Toutes celles qui furent massivement diffusées ont montré une déconnexion avec les préoccupations de la population.

Celles-ci sont les suivantes : chômage de masse, exil de la jeunesse, manque de logement, prix inacceptables, inégalités, salaires trop bas face au coût de la vie sans oublier l'illettrisme.

Il était question de « déni démocratique », de « *non respect de la volonté des électeurs* », elles émanaient du camp qui prit l'étiquette Nouveau Front populaire lors des élections législatives anticipées. Or, la nomination du Premier ministre s'est faite selon les règles prévues dans la Constitution et dans l'esprit qui préside la 5<sup>e</sup> République : le chef de l'État choisit son Premier ministre pour qu'il soit soutenu par la majorité la plus large.



Michel Barnier

### **Loi française appliquée : coalition LR-Mouvance présidentielle plus forte que Nouveau Front populaire**

Le choix de Michel Barnier signifie ceci : la coalition des groupes LR et Mouvance présidentielle est la force la plus importante à l'Assemblée nationale, devant le Nouveau Front populaire. Elle pourrait même être renforcée par des députés toujours LR, mais qui ont préféré trahir De Gaulle pour un plat de lentilles en se ralliant à l'extrême droite. Guidés par le même opportunisme, certains d'entre eux pourraient donc rejoindre la nouvelle majorité. Du côté de l'extrême droite, son député réunionnais a rappelé la ligne : attendre et voir. Cela signifie que le gouvernement Barnier pourrait bénéficier d'une abstention du groupe des parlementaires d'extrême droite.

Donc, le Nouveau Front populaire ne pourra pas empêcher le vote d'un texte porté par le gouvernement, et qu'il ne pourra pas appliquer le programme qu'il a proposé aux électeurs durant la campagne électorale. C'est la conséquence de l'impossibilité d'élargir la majorité relative obtenue le soir du 7 juillet.

Cela vaut donc pour les 6 députés réunionnais élus sous cette étiquette qu'ils ont ralliée.

#### **Le PCR élève le débat**

Parmi les réactions à la nomination du

nouveau Premier ministre, l'une d'entre elles a été volontairement éclipsée par des médias qui se croient dominants à La Réunion : celle du Parti communiste réunionnais. Pourtant, elle a rappelé la seule possibilité pour les députés réunionnais d'être utile à leur pays : défendre à l'Assemblée nationale l'idée du soutien financier et institutionnel de l'État à un projet réunionnais de développement. Ce projet a pour vocation d'être construit et proposé par les Réunionnais à Paris. Il doit constituer la base d'une nouvelle relation entre l'ancienne puissance coloniale et l'ancienne colonie encore sous le joug du néocolonialisme responsable du sous-développement de La Réunion dans de nombreux domaines.

#### **Dans les pas de Raymond Vergès et Léon de Lépervanche ?**

Un tel projet ne peut que transcender les appartenances politiques à Paris. Il s'inscrit dans celui de l'abolition du statut colonial le 19 mars 1946 qui a ouvert la voie à la pleine citoyenneté pour les Réunionnais. A cette époque, deux députés réunionnais, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche, avaient saisi l'occasion pour obtenir l'unanimité de l'Assemblée nationale pour l'abolition du statut colonial à La Réunion.

Il n'en est pas demandé autant que députés de La Réunion élus le 7 juillet. Une majorité peut suffire, la plus large sera le mieux.

Ainsi, en portant un projet transpartisan et en mobilisant leurs collègues, ils ont la possibilité de faire avancer la cause des Réunionnais.

#### **Dépasser l'émotion**

C'est la seule utilité aujourd'hui de la présence de députés réunionnais dans une Assemblée nationale française. Car passer son temps à voter contre des textes qui seront de toute façon adoptés, prendre la parole devant les caméras pour s'opposer

sans avoir aucune chance d'appliquer le programme du groupe auquel on a décidé d'appartenir, à quoi cela sert-il ?

Plutôt que de perdre du temps à crier au déni démocratique, n'est-il pas plus utile pour la population que ces députés dépassent le moment de l'émotion et fasse la seule chose qui a une chance d'aboutir au cours de leur mandat : faire voter pour le projet réunionnais.

M.M.

## Agriculture, innovation et développement – La filière conflore (2)

### Quand le conflore se fait mousser...



Nous avons vu dans un précédent article (cf. [Témoignages du 6 septembre 2024](#)), des planteurs réunionnais s'organiser dans la structuration d'une filière agro-industrielle "conflore". C'est l'aspect industriel qui va être abordé ici, avec l'intervention de Luc-Henriot Abriel qui, parce qu'il est issu du monde agricole et connaissait bien la plante, a eu l'idée de la valoriser au plan industriel en apportant des innovations au process traditionnel.

## 2. De la farine de conflore à la bière : une innovation réunionnaise

Il a fallu des années à Luc-Henriot Abriel pour mettre au point un procédé innovant, porté par la société qu'il a créée à la Petite-Ile, la société DABRITA. Il l'a fait « à la réunionnaise » (avec le génie du même cru !) et avec deux associés, qui étaient à l'époque Jean-Louis Tavan, alors directeur-général de la société et Jérôme Dalo, devenu son président jusqu'à maintenant. Ensemble, ils ont porté la mise au point d'une machine d'extraction de l'amidon. Pour une utilisation optimale en effet, il faut séparer l'amidon des parties fibreuses. Dans la machine la tubercule est successivement lavée, broyée, trempée, filtrée pour enlever les fibres, puis séchée et moulue en poudre d'amidon à 95 % de pureté.

La machine transforme en poudre également le manioc, l'arrow-root, le curcuma, la banane, etc.

Et grâce à son procédé innovant, DABRITA a pu bénéficier vers 2019 d'une aide du FEDER (fonds européen de développement régional), via la Région Réunion.

Ce sera la seule aide institutionnelle apportée à cette invention, mûrie sur une vingtaine d'années et dûment brevetée dans 178 pays. Les applications industrielles dans l'usage de l'amidon sont en effet très nombreuses – Luc-Henriot Abriel en évoque autour de deux cents, dans les domaines les plus variés – et elles positionnent du coup la petite société réunionnaise Dabrity parmi les rares sociétés au monde ayant la même spécialité. Mais pour La Réunion, comme dit précédemment, ces pages-là restent à écrire...

Ce qui est bien actuel en revanche, c'est l'activité de brasserie déployée avec le soutien de l'entreprise SOREBRA (Saint-Louis) de M. Chane-How-Teng, qui distribue par ailleurs la bière Fisher et d'autres boissons non-alcoolisées ainsi que des eaux de sources, Australine et Cilaos.

A partir de l'amidon et de la farine de conflore, DABRITA et son partenaire saint-louisien ont créé une bière blonde, appelée La Réyonèz, qui a tout d'une "grande" ... mais que, semble-t-il, on ne trouve que dans le sud de l'île !

C'est la seule bière de La Réunion, à notre connaissance, faite à 70% à partir d'une matière première du pays. Car pour obtenir le label « bière », il faut au minimum 30% de céréale (orge, houblon...) que l'île ne produit pas. La Réyonèz intègre donc 30% d'orge importé mais tout le reste, dans sa fabrication, est réunionnais.

Et pourtant, on ne peut pas dire que cette initiative a bénéficié d'un quelconque soutien des institutions locales ! On aimerait les voir s'impliquer, faire étudier et soutenir une telle initiative ! Et... rien, jusqu'à aujourd'hui.

Les démarches effectuées par les acteurs – en particulier par Luc-Henriot Abriel – auprès des autorités, n'ont pas abouti. Quant aux élus... zot lé komm zorèy koshon dan marmite poi... !

Ce qui se passe avec la filière conflore est une fois de plus la démonstration qu'à la Réunion le système actuel est dans un état de dysfonctionnement, de désorganisation et d'arbitraire.

La Réunion a des atouts qui ne sont pas exploités, dispose de moyens financiers qui sont mal utilisés.

Les Réunionnais veulent s'en sortir, ils sont de plus en plus instruits, ils ont des idées.

Tout cela est favorable à la mise en œuvre d'un grand projet englobant tous les secteurs, au service de toute la population.

Mais la condition nécessaire pour cela est que ce projet soit élaboré non par Paris, mais ici, par les forces vives réunionnaises.

**Jean-Michel Folio, Pascale David.**

## Décès de Catherine Lavaux : La mémoire réunionnaise s'en est allée



**C'est avec beaucoup de tristesse que j'apprends le décès de Catherine Lavaux, historienne. Quand on parle de Catherine Lavaux, on évoque bien évidemment son livre de référence qu'elle a publié en 1973 intitulé « Du battant des lames au sommet des montagnes ».**

Dans cet ouvrage, on découvre l'histoire de la Réunion dans toutes ses richesses, sa diversité, ses coutumes, ses traditions, le mode de vie des Réunionnais. L'histoire des 24 communes de l'île est ainsi répertoriée dans le cadre d'un travail de recherche impressionnant, précis qui met en valeur notre Bon Pays. « *Du Battant des Lames au sommet des montagnes* » retrace la mémoire réunionnaise, l'histoire de notre peuplement, notre modèle de vivre-ensemble, dans le respect de nos différences.

Catherine Lavaux est ainsi allée à la rencontre des Réunionnais pour ce travail de mémoire qui restera à jamais gravée dans l'histoire réunionnaise. Je tiens à rendre un bel hommage à Catherine Lavaux, ancienne conseillère municipale de Sainte-Suzanne. J'adresse mes condoléances toute sa famille. Catherine Lavaux sera inhumée au cimetière de Sainte-Suzanne, une ville chargée d'histoire dont elle était particulièrement attachée.

Maurice GIRONCEL  
Maire de Sainte-Suzanne



## Lang anprété épi lang invanté, la pa la mèm shoz.

**Mézami dann mon vi déza long mwin la gingn lokazion lir bann zafèr konpliké ; la plipar d'tan sa lété ékri dann la lang bann franssé-in lang nou la anprété- mé mi pé dir azot in vérité souvan défoi mi pé dir mwin téi konpran pa san pour san sak lété marké dann liv, sansa sak lo profèssèr téi di dann son kour.**

Sa sé in n'afèr la pa anpèsh amwin gingn diplòme mwin té i vé passé mé dann fon mon kèr mwin téi yèm pa fasson mwin téi fé pou aprann dé shoz é san plézanté mwin téi pass mon tan fé lo va é vien rante la lang an prété épi la lang fabriké. Défoi kan mwin téi travaue in paragaf an franssé, apréssa ,dann mon tète mwin té i fé in roklonstrikssion pou oir si mwin téi konpran bien é si sa lété anrozistré dsi disk-dir mon mémoir.

Vi ké ni anparl la mémoir, mi rapèl in pé an parmi mon bann kamarade téi aprann par kèr kissoi listoir, kissoi la zéografi, kissoi d'ote matyèr.Si zot i rapèl bien, in zour mwin la di azot pou pass in légzamin téi fo mi aprann in matyèr téi apèl lo droi internassyonal privé.

An kouyon matyèr-la ! é pou aprann ali mwin té i fé lo tradikssion dann mon tète.Sa téi aranz amwin bien pou lo droi pars lo droi pou mwin sa sé in matyèr konkrète é lo bann rézoneman ossi, lo bann métode galman pou mwin sa lété konkré.

Konm souvan dé foi nou téi travaye an groupe in pé téi gaskone amwin é kan mwin téi doman azot si zot lé vrèman biling é si zot té i pé aprann an fransé dirèk san pass par lo kréol zot téi di amwin oui é dann fon zot zyé mwin téi i oi zot téi pran amwin pou in drol do zigoto é mwin, dann mon kèr mwin té i trouv zotl'avé bonpé la shans aprann lé shoz épi konprann azot dirèktoman dann franssé... Amwin k'zot i konfonn légzaktitide pou lé zapépré osinonsa zot i pran otour pou lé zalantour.

Zordi mi konsidèr lo franssé sé pou mwin in lang anprété é mi manyé ali konm in lang anprété, alé oir lo kréol sé in lang noute pèp la fé –la promyèr manifestassion noute jéni anou... é forséman inn é l'ote i tienbo pa lo mèm plass dann noute vi épi dann noute kiltir ké ni vé, ké ni vé pa.

A bon antandèr salu !

**Justin**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;  
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:  
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques  
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:  
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433